



LE NIVEAU 3.2 POUR LES ROP N'EST PAS UNE OPTION, C'EST VOTRE DROIT !

On vous dit tout!

La CFE-CGC obtient pour les ROP à minima 400 promos vers le 3.2 en 2026 après les 291 en 2025 dans le cadre de l'accord BSCC !

Article 4.10 de l'accord pour les agents et les encadrants de la distribution et du traitement :

« LES ROP QUI ENCADRENT UNE EQUIPE DE PLUS DE 12 POSTIERS RELEVANT DU NIVEAU 3.2. »

Depuis la signature de cet accord le 27 juin 2025, **la BSCC a usé de tous les artifices pour ne pas l'appliquer.**

(Mise en place des dispositifs GEPPMM, ouverture de RAP insuffisantes, coût...)

La CFE-CGC l'a affirmé : elle se bat avec détermination pour faire respecter les accords qu'elle a négociés et signés. Elle entend peser pleinement face à la Direction de la BSCC afin que l'accord soit appliqué conformément à son esprit et à sa lettre. Les manœuvres visant à restreindre l'accès au niveau 3.2 pour les ROP demeurent inacceptables et continueront d'être contestées.

CE QUI DOIT CHANGER CONCRÈTEMENT

La règle est claire, sans interprétation possible :

- **Le seuil des 12 agents :** Dès que votre équipe dépasse 12 postiers (incluant les titulaires ET les remplaçants, CDD ou intérimaires), le passage au niveau 3.2 doit être automatique.
- **Fin des prétendues "fonctionnelles" :** la Direction ne doit plus opposer de quotas de promotion.
- **Pas de notion de compétence**
- **Temps managérial :** Votre mission est sanctuarisée avec un temps dédié de 50 à 60% pour la gestion de vos équipes.



NOS EXIGENCES DE MISE EN ŒUVRE

La CFE-CGC Groupe La Poste ne s'arrêtera pas à cette reconnaissance de principe.

NOUS EXIGEONS :

1. **L'ajustement immédiat des niveaux de fonction** pour tous les collègues concernés.
2. **La rétroactivité salariale** depuis la date d'entrée en vigueur de la nouvelle organisation.
3. **La transparence totale** lors des commissions de suivi locales pour régulariser chaque situation individuelle.

Ce combat en cours rappelle qu'une organisation syndicale force de proposition et ferme sur le respect des textes reste un levier essentiel pour améliorer votre quotidien professionnel.



VOUS GÉREZ PLUS DE 12 AGENTS & VOUS ÊTES TOUJOURS EN 3.1 ?
NE RESTEZ PAS ISOLÉS, CONTACTEZ VOS ÉLUS CFE-CGC DÈS AUJOURD'HUI
POUR LANCER VOTRE PROCÉDURE DE RÉGULARISATION.

LA CFE-CGC : LE SYNDICAT DE L'ENCADREMENT
AU SERVICE DE VOS DROITS.

